

## MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

### REUNION DU 30 JUIN 2017

Le trente juin deux mil dix-sept à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT, M. Benoit MARTYN, M. Christophe POLIDOR, M. Grégory NEEL, M. Jean-Yves LAURENT.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Hélène LANGLET (pouvoir à Mme Chantal HUBERT), M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. Jean-Yves LAURENT), M. Christian EUGENIE (pouvoir à M. Christophe POLIDOR).

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Début de la séance : 18H30

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### ELECTIONS SENATORIALES

300617- 60

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

VU, le code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU, l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017, fixant le nombre et le mode de scrutin pour l'élection des délégués et des suppléants,

Après avoir constitué le bureau électoral, le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 288 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Commune de HARDINVEST

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote PROCLAME les résultats suivants:

Titulaires élus à l'unanimité (14 voix pour) au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Mme Arlette VIDEGRAIN
- Mme Chantal HUBERT
- Mr Eric RULIER

Suppléants élus à l'unanimité (14 voix pour) au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Mme Isabelle GAMACHE
- M. Christian EUGENIE
- M. Christophe POLIDOR

**Séance levée à 19H05**